



## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2017 à 20h15

### Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Lydia PROTIN, Pascal MARCANDIAU, Frédéric SOUBEYRAND, Colette BUTTARD, Philippe TERRY, Huguette JOLIVET, Sylvain MAURIN.

### Absents excusés :

Catherine NALPOWIK qui a donné pouvoir à Michel DARNAUD.

René VERGNES qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VIVIER.

Madame Lydia PROTIN est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la réunion débute à 20h20.

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin 2017, ne faisant pas l'objet d'observation, est approuvé à l'unanimité.

### Projet ERAC (Espace de Rencontre d'Animation et Culturel) :

Le remboursement des prêts liés aux investissements antérieurs à 2014, la frilosité des organismes bancaires, la baisse des aides de l'Etat et des subventions diverses ainsi que les incertitudes quant à l'approbation du PPRI et la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) contraignent les élus à abandonner tout espoir de réalisation de cet espace culturel et festif durant cette mandature, réalisation dont le coût devrait se situer à l'entour de 500 000 € HT.

### Transfert de compétence Eclairage Public au SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) : *Dossier présenter par Mr Jean-Paul LEGER, adjoint.*

La commune a été sollicitée par le SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) sur une proposition de transfert de la compétence pour l'éclairage public.

Ce transfert sera global et couvrira :

- Les travaux d'installations d'éclairage
- L'entretien préventif et curatif des installations
- La gestion du patrimoine
- Et l'achat d'électricité.

Ce transfert de compétences présente de nombreux intérêts pour les communes :

- Le SDE 07 met à disposition son expérience et ses compétences techniques
- Le SDE07 réalise les travaux
- Le SDE07 assure la maintenance
- Le SDE07 propose des taux de financement bonifiés par rapport à la situation actuelle :  
60 % au lieu de 50 % pour les travaux de 0 à 30 000 euros, 50 % pour les travaux supérieurs à 30 000 euros au lieu des 30 % et 20 %.

Ce transfert de compétences est prévu pour une durée de 6 ans.

Les communes restent associées à la programmation des travaux, au calendrier et au choix du matériel d'éclairage.

Le remplacement de l'éclairage par des lampes LED permettrait une réduction de 12 KW sur la puissance installée.

Le Conseil Municipal, dans son intégralité, se prononce favorablement pour ce transfert de compétence. Il prendra une délibération valant accord de convention de compétence, dès que le SDE07 et la Commune en auront finalisé les termes.

### Mise en sécurité des accès à l'école :

Les travaux consistent en la mise en place d'un portier vidéo, contrôle d'accès au portillon et éclairage de la cour. Trois devis ont été demandés. L'entreprise Coissieux de Vion est retenue, pour un montant de 4 400 € HT, soit 5 280 € TTC. Ces travaux devraient être effectués durant les vacances de la Toussaint. Une délibération concernant la demande de Fonds de Concours à la Communauté d'Agglomération ArChe Agglo (1 683 €) est prise à l'unanimité.

#### Révision de la Taxe d'Aménagement :

Devant l'accroissement des charges liées à l'instruction des dossiers d'urbanisme par ArChe Agglo, d'une part, et les frais d'extension des réseaux afin d'assurer les raccordements pour les constructions nouvelles, d'autre part, le maire propose, après communication d'exemples chiffrés, de relever le taux de la part communale de la Taxe d'Aménagement, en le passant de 3,00 % à 3,5 %, sur l'ensemble du territoire communal. Cette proposition, adoptée à l'unanimité, fait l'objet d'une délibération.

#### Redevance d'assainissement :

Cette redevance sert à alimenter, en partie, le budget d'assainissement. Conscient des charges et dépenses à venir (renouvellement des pompes de relevage...), le maire propose à l'assemblée de relever le taux de la Taxe d'Assainissement de 0,95€ le m<sup>3</sup> en le fixant à 1,00€ le m<sup>3</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Cette proposition, adoptée à l'unanimité, fait l'objet d'une délibération.

#### Participation à l'Assainissement Collectif (PAC - Raccordement au réseau) :

Le maire propose le maintien des tarifs en vigueur.  
Proposition adoptée à l'unanimité.

#### Convention de soutien technique ArChe Agglo :

La nouvelle Communauté d'Agglomération a mis en place un service d'aide aux communes, tant dans le domaine du conseil aux travaux de voirie, que dans la mise à disposition de matériel (podium...) ou de véhicules avec ou sans chauffeur (camion 7,5T, camion nacelle...). La signature de la convention n'entraîne aucune participation financière, seules les prestations seront facturées au temps ou à l'unité. Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire ou à son représentant pour signer la convention correspondante.

#### SDEA (Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche) :

Ce syndicat conseille et aide les communes à piloter les projets d'aménagement et de développement. La commune adhère à cet organisme depuis 2014.

La modification des statuts du SDEA, adoptée par délibération du comité syndicale du 03 juillet 2017, concerne essentiellement les points suivants :

- . Une réduction du nombre de représentants du Département
- . La création de deux collèges de représentants des autres adhérents
- . Un changement de dénomination, le SDEA devenant Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement.

Un délégué communal devant être désigné, le maire se porte candidat. Une délibération approuvant les nouveaux statuts du syndicat et la nomination du délégué, Michel DARNAUD, est prise à l'unanimité.

#### Annulation de la délibération N°2016/071 du 8 décembre 2016 du Conseil Municipal portant sur l'extension du réseau électrique (Parcelle ZD 351 à Bary) :

Cette délibération engageait financièrement la commune, à hauteur de 1.633,14 € dans le cadre des travaux de raccordement en basse tension du bâtiment sis sur la parcelle ZD 351. Après rencontre du pétitionnaire et d'un représentant du SDE07 (Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche) sur la parcelle concernée, il apparaît que la commune n'est pas dans l'obligation de participer financièrement à l'opération, en raison de la qualité professionnelle du pétitionnaire.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération N° 2016-071 du 8 décembre 2016.

#### Renouvellement des crédits de fonctionnement pour le matériel pédagogique de l'enseignant RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) - Année scolaire 2017-2018 :

Comme les années précédentes, il est demandé à la commune une participation financière afin de couvrir, en partie, les frais d'acquisition de petit matériel. Pour l'année scolaire 2017-2018, la participation est fixée à 23,00 € par classe, soit un montant total de 92,00 € pour les 4 classes de l'école de VION. Accord unanime de l'assemblée, formalisée par une délibération.

#### Adressage postal – Quartiers des Perrets, Les Montas, Bobon et le Plateau

Dossier suivi par Mr Jean-Paul Leger, adjoint.

Les travaux sont en cours et devraient trouver leur aboutissement courant 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

#### Révision Tarifs Location des salles communales (salle Charles André et salle des Ferrats)

Le maire propose la reconduction des tarifs en vigueur à ce jour.

Proposition adoptée à l'unanimité.

## Révision Tarifs Concessions du Cimetière

Le maire propose la reconduction des tarifs en vigueur à ce jour.  
Proposition adoptée à l'unanimité.

## Divers

### Immeuble communal « la Gare » :

Dossier suivi par Mr Jean-Pierre Vivier, adjoint.

Les travaux de rénovation de l'appartement, assurés par des entreprises locales ou de proximité se déroulent conformément au planning, laissant ainsi entrevoir une mise à disposition de l'appartement aux locataires d'ici la fin de l'année.

Quant aux travaux du rez-de-chaussée, ceux-ci ont été menés à bien. Les clefs du local commercial/professionnel ont été remises aux nouveaux locataires au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

### Affaires scolaires

Dossier suivi par Mme Catherine Soubeyrand, adjointe et Mme Huguette Jolivet, conseillère municipale. La fermeture éphémère de la 4<sup>ème</sup> classe, le lundi 4 septembre, a été suivie d'une réouverture, le mardi 5 septembre, à la satisfaction des enfants, parents, enseignants et de la municipalité. Cependant, cette ouverture de classe ne revêt pas un caractère pérenne.

La non-reconduction des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) semble avoir été accueillie à la satisfaction générale.

### Défense extérieure contre l'incendie :

Aux termes du nouveau règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie, chaque commune devra désormais effectuer, tous les deux ans, le contrôle de tous ses points d'eau incendie, contrôle effectué auparavant sur le territoire par les sapeurs-pompiers de Tournon, ce qui représente un nouveau transfert de charges aux communes. La gestion de ce service pourrait être transférée à la Communauté d'Agglomération Arche Agglo ou au Syndicat des Eaux Cance-Doux.

Arche Agglo – Référent Jeunesse : M. David Bonnet, Adjoint, s'est porté volontaire pour être l'interlocuteur « Jeunesse » au nouvel EPCI Arche Agglo.

### Camion pizzas :

Par courrier en date du 20 juillet dernier, Mr Bernard Lacour qui positionnait son camion pizzas les jeudis soir dans l'allée des Platanes a informé la commune de sa cessation d'activité, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

### Dossier Bourdin :

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il envisage d'inviter les membres de l'entreprise Bourdin à une rencontre avec maire et adjoints, afin de débattre des modalités d'utilisation du chemin de Combalieu et du devenir de l'aire de stockage des matériaux de déconstruction située sur la parcelle ZA 41.

### Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2016 :

Le rapport annuel et ses annexes sur le prix et la qualité du service de l'eau potable relatif à l'exercice 2016 ont été transmis aux membres du Conseil Municipal. Ces documents n'appellent aucune observation de leur part.

### Dépliant Présentation du village à l'attention du tourisme :

Dossier suivi par David Bonnet, adjoint.

Le document est finalisé, il sera transmis très prochainement à l'imprimeur, puis remis aux différents acteurs et services touristiques. Il sera également téléchargeable sur le site de la commune.

### Cérémonie des vœux :

Cette cérémonie se déroulera le samedi 13 janvier 2018 à 11h00, dans la cour de l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 22h40.

VION, le 28 septembre 2017.

Le Maire,

Michel DARNAUD

